



Assemblée générale

Distr. générale
24 juin 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 12 de la liste préliminaire*

Rapport du Conseil économique et social

Évaluation des résultats obtenus en réalisant les buts et objectifs de l'Année internationale de l'écotourisme

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général transmet ci-joint aux membres de l'Assemblée générale un rapport établi par le Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme, en réponse aux résolutions 1998/40 du Conseil économique et social, en date du 30 juillet 1998, et 53/200 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1998.

Résumé

Le présent rapport a été établi par l'Organisation mondiale du tourisme en réponse aux résolutions 1998/40 du Conseil économique et social et 53/200 de l'Assemblée générale. Il offre une synthèse des préparatifs et du déroulement de l'Année internationale de l'écotourisme, la première partie étant consacrée aux activités pertinentes menées par l'Organisation mondiale du tourisme, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organismes internationaux, et la deuxième partie à celles entreprises par les gouvernements. Ces informations s'articulent autour de six principaux thèmes : politique nationale, activités et publications, participation et soutien des parties prenantes, sensibilisation, réglementation et coopération. Dans sa dernière partie, le rapport rend compte en détail des activités de suivi et donne un aperçu des recommandations sur la suite à donner.

* A/58/50/Rev.1 et Corr.1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	3
II. Activités entreprises par l'OMT, le PNUE et d'autres organismes internationaux	6–24	4
A. Recommandations de l'OMT	7–8	4
B. Conférences régionales	9–14	4
C. Le Sommet mondial de l'écotourisme	15–17	6
D. Autres activités	18–20	6
E. Publications spéciales pour l'Année internationale de l'écotourisme	21	8
F. Site Web de l'OMT	22	9
G. Manifestations de l'OMT	23	9
H. Projets mondiaux liés à l'Année internationale de l'écotourisme	24	10
III. Activités entreprises par les gouvernements	25–67	11
A. Politique nationale	29–36	11
B. Activités et publications	37–44	13
C. Participation et soutien des parties prenantes	45–53	15
D. Sensibilisation	54–56	17
E. Réglementation	57–60	18
F. Coopération	61–67	19
IV. Suivi et recommandations	68–69	20
A. Activités de suivi de l'Organisation mondiale du tourisme	68	20
B. Activités de suivi du PNUE	69	22

I. Introduction

1. Le présent rapport, établi par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) en réponse à la résolution 1998/40 du Conseil économique et social et à la résolution 53/200 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1998, contient :

a) Un descriptif des programmes et activités exécutés pendant l'Année internationale de l'écotourisme par les gouvernements et les organisations intéressées;

b) Une évaluation des résultats obtenus en réalisant les buts et objectifs de l'Année, en particulier pour ce qui est d'encourager l'écotourisme dans les pays en développement;

c) Des recommandations visant à continuer de développer l'écotourisme dans le cadre du développement durable.

Historique de l'Année internationale de l'écotourisme

2. Par sa résolution 53/200, l'Assemblée générale a proclamé 2002 Année internationale de l'écotourisme. À sa septième session, tenue à New York en avril 1999, la Commission du développement durable a confié à l'OMT et au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) la responsabilité de l'Année internationale de l'écotourisme, et a adopté une résolution invitant les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à planifier les préparatifs de l'Année.

3. Le texte proclamant 2002 Année internationale de l'écotourisme fait spécifiquement référence au programme Action 21, adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992. Tous les États ont été invités à contribuer à l'Année par le biais de documents de travail et de leurs propres initiatives pour faire comprendre la contribution potentielle de l'écotourisme au développement durable, sous tous ses aspects, en particulier dans les pays les moins avancés.

4. Pour préparer et mettre en oeuvre l'Année internationale, l'OMT et le PNUE se sont efforcés de faire participer tous les acteurs de l'écotourisme, en ayant à l'esprit les quatre objectifs ci-après :

a) Faire mieux comprendre aux pouvoirs publics, au secteur privé, à la société civile et aux consommateurs comment l'écotourisme pourrait contribuer à la conservation du patrimoine naturel et culturel et à l'amélioration du niveau de vie dans les espaces naturels et les zones rurales;

b) Diffuser des méthodes et des techniques de planification, de gestion, de réglementation et de suivi de l'écotourisme pour en garantir la durabilité à long terme;

c) Promouvoir les échanges d'informations sur les succès écotouristiques enregistrés;

d) Multiplier les débouchés pour commercialiser et promouvoir efficacement les destinations et les produits écotouristiques sur les marchés internationaux.

5. La cérémonie officielle du lancement de 2002, Année internationale de l'écotourisme, a eu lieu le 28 janvier 2002 au Siège de l'ONU. Ont participé à cette cérémonie la Vice-Secrétaire générale, Louise Fréchette, le Secrétaire général de l'OMT, Francesco Frangialli, le Directeur exécutif du PNUE, Klaus Töpfer, la Ministre du tourisme et des transports des Seychelles, Simone de Comarmond, qui présidait la session, la Ministre mexicaine du tourisme, Leticia Navarro, et la Présidente d'alors de l'International Ecotourism Society, Megan Epler Wood. Y ont aussi participé plusieurs ministres, des représentants d'organisations intergouvernementales, des membres du corps diplomatique accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies et des représentants d'associations industrielles de premier plan et de groupes non gouvernementaux.

II. Activités entreprises par l'OMT, le PNUE et d'autres organismes internationaux

6. Pour préparer et mettre en oeuvre l'Année internationale de l'écotourisme à différents niveaux, l'OMT a entrepris diverses activités, comme suit :

A. Recommandations de l'OMT

7. En septembre 2000, conformément aux trois premiers objectifs (voir par. 4), l'OMT a recommandé à ses 139 États membres d'entreprendre des activités aux niveaux national et régional visant entre autres à :

a) Définir, renforcer et diffuser, selon que de besoin, une stratégie nationale et des programmes spécifiques de développement durable et de gestion de l'écotourisme;

b) Fournir un appui technique, financier et promotionnel pour faciliter la création et le fonctionnement de petites et moyennes entreprises;

c) Établir des réglementations obligatoires et/ou volontaires applicables aux activités d'écotourisme, particulièrement dans la mesure où elles renvoient à la viabilité écologique et socioculturelle;

d) Établir des comités nationaux et/ou régionaux pour la célébration de l'Année, avec la participation de toutes les parties prenantes concernées;

e) Informer le secrétariat de l'OMT des activités prévues pour 2002 et demander, le cas échéant, tout appui jugé nécessaire.

8. En 2001 et 2002, plus de 50 États membres ont envoyé des informations sur leurs activités nationales, qui ont été publiées sur le site Web OMT, 2002 Année internationale de l'écotourisme. On trouvera des précisions sur ces activités dans la section III du présent rapport.

B. Conférences régionales

9. Dix conférences régionales de l'OMT ont été organisées avec succès entre mars 2001 et avril 2002 pour mettre en commun les expériences acquises, examiner les problèmes, promouvoir la coopération aux niveaux national, régional et

international, et recenser les futurs défis à relever. Ces conférences ont été organisées en fonction des quatre thèmes du Sommet mondial de l'écotourisme, à savoir :

- Thème 1 : Planification de l'écotourisme et conception des produits : le défi de la durabilité;
- Thème 2 : Suivi et réglementation de l'écotourisme : évaluation des progrès accomplis sur la voie de la durabilité;
- Thème 3 : Commercialisation et promotion de l'écotourisme : atteindre des consommateurs soucieux de durabilité;
- Thème 4 : Coûts et bénéfices de l'écotourisme : répartition durable entre toutes les parties prenantes.

10. Ces réunions préparatoires ont eu lieu au Mozambique pour l'Afrique, au Brésil pour les Amériques, au Kazakhstan pour les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI), en Autriche pour l'Europe, en Grèce pour l'Europe méditerranéenne, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, aux Seychelles pour les destinations insulaires, en Algérie pour les pays à zones désertiques, aux Maldives pour la région de l'Asie et du Pacifique, à Moscou pour la Russie et les pays voisins et aux Fidji pour les îles du Pacifique Sud.

11. Au total, plus de 3 000 acteurs concernés, dont des représentants des pouvoirs publics (environnement et tourisme), d'organisations non gouvernementales, de l'industrie écotouristique et d'institutions universitaires, ainsi que des experts indépendants, ont pris part à ces réunions préparatoires au cours desquelles environ 200 études de cas ont été présentées.

12. En outre, en avril 2002, l'OMT a organisé, conjointement avec le PNUE, une Conférence Internet sur le développement durable de l'écotourisme, à laquelle près de 1 000 personnes en provenance de 88 pays ont pris part. L'objectif premier de cette conférence était de faciliter l'accès à l'Internet d'un grand nombre d'acteurs de l'écotourisme, notamment ceux n'ayant pas pu participer aux précédentes conférences préparatoires régionales, pour leur permettre d'échanger leurs expériences et d'exprimer leur opinion.

13. Pour contribuer aux préparatifs du Sommet mondial de l'écotourisme, le PNUE a organisé des réunions préparatoires ou participé à d'autres réunions analogues, autant de manifestations auxquelles plus de 3 000 acteurs concernés ont pris part. Ces réunions ont eu lieu en Inde pour les organisations non gouvernementales et les organismes sur le terrain (avec Ecological Tourism, en Europe), à Belize pour l'Amérique centrale [avec The International Ecotourism Society (TIES)], aux Seychelles pour les petits États insulaires en développement et autres (avec l'OMT), en Inde pour l'Asie du Sud (avec TIES), au Pérou pour l'Amérique du Sud (avec TIES), en Thaïlande pour l'Asie du Sud-Est (avec TIES), au Kenya pour l'Afrique de l'Est (avec TIES), en Suède pour le Cercle polaire (avec TIES) et en Autriche pour l'Europe (avec l'OMT).

14. Les expériences acquises et les résultats obtenus à l'issue de toutes ces réunions régionales et de la Conférence Internet ont servi de base au débat du Sommet mondial de l'écotourisme, tenu en 2002 à Québec (Canada).

(Tous les rapports finaux et les conclusions de ces conférences et séminaires sont disponibles sur la page Web de l'Année internationale de l'écotourisme : <<http://www.world-tourism.org/sustainable/IYE/RegionalEcotourismConferencesSeminars.htm>>.)

C. Le Sommet mondial de l'écotourisme

15. Le Sommet mondial de l'écotourisme, initiative de l'OMT et du PNUE, accueilli par Tourisme Québec et la Commission canadienne du tourisme, a été la principale manifestation marquant 2002 en tant qu'Année internationale de l'écotourisme ainsi que l'aboutissement de 18 mois de préparatifs.

16. Ce sommet a eu lieu à Québec (Canada) du 19 au 22 mai 2002, avec la participation de 1 169 délégués de 132 pays, représentant les secteurs public et privé, des organisations non gouvernementales, des institutions universitaires et de recherche, des organismes intergouvernementaux, des organismes de développement et d'aide nationaux et internationaux, et des communautés locales et indigènes, ou participant en tant qu'experts à titre individuel. Au nombre des participants, on a compté 30 ministres et hauts fonctionnaires de la CNUCED, de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'OMT, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du PNUE, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), de la Banque interaméricaine de développement et de l'Union européenne.

17. Le principal résultat de ce sommet a été la Déclaration de Québec sur l'écotourisme. Ce document, établi à l'issue de vastes consultations lors du Sommet, contient des directives générales, ainsi que des recommandations sur le développement durable de l'écotourisme, qui s'adressent spécifiquement aux parties prenantes. La version finale de la Déclaration de Québec et un rapport final détaillé, contenant les résumés des diverses sessions (régionales, thématiques et destinées aux parties prenantes) organisées à l'occasion de ce sommet, sont publiés sur papier (A/57/343, annexe) et sont aussi disponibles sur Internet (<www.ecotourism2002.org>). Au Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg, ces publications ont été distribuées comme documents officiels. Plus de 10 000 exemplaires de la Déclaration de Québec ont jusqu'ici été distribués lors de nombreuses manifestations, dont le Sommet de Johannesburg.

D. Autres activités

18. Conformément au quatrième objectif de l'Année, l'OMT a pris part à diverses foires et publié une série d'études de marché sur l'écotourisme.

1. Activités écotouristiques à l'occasion de foires commerciales axées sur le tourisme

19. Outre sa participation à toutes les conférences et séminaires préparatoires et au Sommet mondial de l'écotourisme, l'OMT a contribué à des activités ou à des ateliers concernant l'écotourisme à l'occasion de diverses foires commerciales axées sur le tourisme, dont les suivantes :

- Reise pavillon (Hanovre (Allemagne) janvier 2002). L'OMT, conjointement avec l'Agence allemande de coopération technique, a organisé ce forum international auquel ont participé les pouvoirs publics, des entreprises d'écotourisme et des experts en la matière. L'OMT et l'Agence allemande de coopération technique ont subventionné la participation de plus de 50 petits fournisseurs de produits et de services écotouristiques, en provenance de 20 pays en développement.
- Feria Internacional del Turismo (FITUR) (Madrid, février 2002). L'OMT a organisé une session extraordinaire sur l'écotourisme pour les États membres d'Amérique latine. Depuis sa création, la FITUR permet aux organismes publics et privés des pays d'Amérique latine de se rencontrer. Le développement et la gestion de l'écotourisme sont des facteurs clés pour assurer un développement durable du tourisme en Amérique latine, et cette région offre aux touristes européens de nombreux produits et destinations écotouristiques. L'importance de cette réunion est manifeste au regard du grand nombre de professionnels du tourisme (environ 200) qui y ont participé.
- International Adventure Travel and Outdoor Sports Exhibition (Chicago, Illinois (États Unis d'Amérique) février 2002). Cette exposition est une manifestation touristique spécialisée qui attire des professionnels et ceux qui s'intéressent aux voyages d'aventure, à l'écotourisme, aux sports en plein air et à d'autres activités touristiques connexes. L'OMT a appuyé cette manifestation, y a participé en tant qu'exposant et a fait une présentation lors d'une conférence parallèle sur l'écotourisme.
- International Tourism Exchange (ITB) (Berlin, mars 2002). Dans le cadre de 2002 Année internationale de l'écotourisme, ITB a servi de cadre à une exposition spéciale intitulée « Sustainable Travel Exchange – Travel with Sense » (Déplacements viables d'un pays à un autre – Voyager avec intelligence), à laquelle l'OMT a pris part. Des initiatives et attractions touristiques des plus diverses, axées sur la durabilité écologique et sociale, ont été présentées au public, qui a ainsi pu se familiariser avec les activités novatrices de voyageurs internationaux et de petits fournisseurs ainsi qu'avec des produits touristiques modèles en provenance de plus de 50 pays.
- EXPO-ECOTURISMO 2002, Exposition écotouristique et foire commerciale (10-11 septembre 2002, Caracas). L'OMT a appuyé cette manifestation, y a pris part en tant qu'exposant et y a rendu compte des résultats du Sommet mondial de l'écotourisme.

2. Série d'études de marché sur l'écotourisme

20. Pour évaluer les tendances et l'ampleur des principaux marchés d'écotourisme, l'OMT a publié sept rapports nationaux pilotes sur l'Allemagne, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, la France, l'Italie et le Royaume-Uni. Cette étude étant comparative, la même définition de l'écotourisme et la même méthodologie ont été utilisées pour chaque pays.

E. Publications spéciales pour l'Année internationale de l'écotourisme

1. Publications de l'OMT

21. Pour contribuer à la diffusion mondiale des bonnes pratiques et des recommandations concernant l'écotourisme, l'OMT a produit les publications spéciales ci-après à l'occasion de l'Année internationale ou y a contribué :

- *Compilation des bonnes pratiques pour le développement durable de l'écotourisme* : Cette publication comprend 55 études de cas reçues de 39 pays, dont les enseignements, applicables ailleurs, sont présentés de façon systématique. Il s'agit du deuxième volume de la collection de recueils sur les bonnes pratiques favorables au développement durable du tourisme. Les différents aspects de la durabilité sont examinés plus avant en fonction d'éléments écotouristiques précis, tels que la conservation, la participation des collectivités, l'interprétation et l'éducation, ainsi que les pratiques de gestion environnementale.
- *Guidelines for the Sustainable Development and Management of Tourism in National Parks and Protected Areas* (Directives pour le développement et la gestion durables du tourisme dans les parcs nationaux et les zones protégées) [édition révisée, publiée conjointement par le PNUE et l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (IUCN)]. Ces directives visent à faire comprendre aux gestionnaires ce que signifient sur les plans théorique et pratique le tourisme dans les zones protégées et la gestion d'un tel tourisme.
- *International Ecolodge Guidelines*. L'OMT a parrainé cette publication de l'International Ecotourism Society et y a contribué. Cet ouvrage regroupe les derniers travaux de recherche et les techniques disponibles et fournit des directives applicables pendant la période qui va de la conception à la construction fonctionnelle d'hébergements écologiques. Cet ouvrage est une source précieuse d'informations pour tous ceux qui s'intéressent aux hébergements écologiques ou à d'autres locaux et installations respectant la nature.
- *Rapport final du Sommet mondial de l'écotourisme*. Cette publication contient les résumés des conférences préparatoires, les conclusions de toutes les sessions du Sommet, la Déclaration de Québec sur l'écotourisme et d'autres documents techniques présentés lors de cette manifestation.
- *Compilation des Bonnes Pratiques pour les petites entreprises écotouristiques*. Publié en 2003, ce troisième volume de la collection de recueils sur les bonnes pratiques, publiée par l'OMT, contient 64 études de cas reçues de 47 pays.

2. Publications du PNUE

- *The UNEP Manual for the International Year of Ecotourism* (Le manuel du PNUE pour l'Année internationale de l'écotourisme), dans lequel figurent des directives pour ceux qui souhaitent contribuer à l'Année. Ce manuel est affiché sur le site Web du PNUE.
- Un double numéro de *Industry and Environment Review* (Magazine Industrie et Environnement) sur l'écotourisme, qui contient des articles rendant compte

d'expériences constructives en matière d'écotourisme dans toutes les régions du monde.

- Un manuel intitulé *Ecotourism: Principles, Practices and Policies for Sustainability* (Écotourisme : principes, pratiques et politiques de durabilité), qui contient des données et des références de base à l'intention des gouvernements et des professionnels, produit conjointement avec The International Ecotourism Society.
- Un CD-ROM, produit conjointement avec l'OMT et distribué lors du Sommet mondial sur l'écotourisme, contenant tous les rapports des conférences préparatoires, les allocutions liminaires et les 72 exposés des délégués.

F. Site Web de l'OMT

22. Une page spéciale du site Web de l'OMT a été consacrée aux activités relatives à l'Année internationale de l'écotourisme : <<http://www.world-tourism.org/sustainable/IYE-Main-Menu.htm>>. Cette page, périodiquement mise à jour, contient tous les documents sur les activités relatives à l'Année internationale de l'écotourisme.

G. Manifestations de l'OMT

23. En 2001 et 2002, des représentants de l'OMT ont contribué à plusieurs manifestations internationales, régionales et nationales concernant l'écotourisme, en y présentant des exposés techniques. Lors des conférences nationales qui ont eu lieu depuis le Sommet (Sri Lanka, Bulgarie, Hongrie, Espagne, Venezuela, Roumanie, Brésil et Portugal), l'OMT a aidé les Gouvernements à adapter la Déclaration de Québec sur l'écotourisme aux conditions propres à leurs pays respectifs et, partant, à mettre en oeuvre les recommandations du Sommet. Lors des manifestations régionales et internationales ultérieures, l'OMT a favorisé l'application des résultats de l'Année à certains domaines et programmes liés à l'écotourisme :

- ECOAQUA – Conférence internationale sur l'écotourisme dans les zones aquatiques, tenue du 16 au 19 octobre 2002 à Mondariz-Balneario (Galice, Espagne).
- 2002 Ecotourism Association of Australia International Conference (avec le PNUE), tenue du 21 au 25 octobre 2002 à Cairns (Tropical North Queensland, Australie), qui a été la manifestation de clôture des activités du PNUE. La Charte de Cairns sur les partenariats pour l'écotourisme a pour objet de faciliter l'établissement et le fonctionnement de partenariats écotouristiques.
- Huitième Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar relative aux zones humides, tenue du 18 au 26 novembre 2002, à Valence (Espagne).
- International Adventure Travel and Outdoor Sports Show (IATOS), Conférence sur l'écotourisme et les voyages d'aventure, tenue les 19 et 20 février 2003 à Chicago (Illinois, États-Unis d'Amérique).
- Symposium on Natural Resource Conservation and Economic Development in the Congo Basin: The Role of Ecotourism (Colloque sur la conservation des

ressources naturelles et le développement économique dans le bassin du Congo : Le rôle de l'écotourisme), tenu le 21 février 2003 à Washington.

- Atelier sur le développement écotouristique des parcs nationaux et des sites du patrimoine mondial d'Ahaggar et de Tassili, tenu les 10 et 11 mars 2003 à Djanet (Algérie).

H. Projets mondiaux liés à l'Année internationale de l'écotourisme

24. Au nombre des projets mondiaux relatifs à l'Année internationale du tourisme figurent :

- Au titre du mandat qu'il exerce dans le cadre du Programme international sur le développement durable du tourisme, qui relève de la Commission du développement durable, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a formulé une série de directives internationales sur la diversité biologique et le développement du tourisme. Les projets de directives, assortis d'un manuel résumant leurs principales caractéristiques, ont été présentés au Sommet mondial de l'écotourisme en mai 2002. Par la suite, l'applicabilité et l'efficacité de ces directives ont été testées dans le cadre de trois études de cas. Ces projets de directives seront communiqués, pour adoption et pour susciter des recommandations sur les futurs travaux en la matière, à la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, qui aura lieu à Kuala Lumpur en avril 2004.
- Le World Travel and Tourism Council (Conseil mondial pour les voyages et le tourisme) a pris part à diverses initiatives liées à l'écotourisme, telles que le rapport sur l'industrie des voyages et du tourisme en tant que moteur social et le rapport sur l'industrie du tourisme, établis en vue du Sommet mondial sur le développement durable.
- L'Ecotourism DataBank (Banque de données sur l'écotourisme) (<<http://tourismdatabank.colorado.edu/>>), créée par le Centre du tourisme durable de l'Université du Colorado avec l'appui du PNUE, de l'OMT et du Service forestier des États-Unis, est une bibliothèque sur l'écotourisme qui peut être consultée en ligne et qui contient des documents et des exposés pertinents sur le sujet.
- Le Sustainable Tourism Stewardship Council (Conseil de la direction du tourisme durable), dirigé par Rainforest Alliance avec l'appui de la Fondation Ford, propose la création d'un organe mondial d'accréditation chargé de délivrer des certificats de tourisme et d'écotourisme durables : voir <<http://rainforest-alliance.org/programs/survol/stsc-monthly-activities.html>>.
- Le World Legacy Awards (<<http://www.wlaward.org/awards.htm>>), dirigé par Conservation International et la National Geographic Society.
- Le Fonds mondial pour la nature WWF International a publié en juillet 2001 les *Guidelines for community-based Ecotourism Development* (Directives pour le développement de l'écotourisme basé sur les collectivités). Ces directives sont disponibles en ligne à : <http://www.wwf.org.uk/filelibrary/pdf/community_based_ecotourism.pdf>.

III. Activités entreprises par les gouvernements

25. Avant et pendant l'Année internationale de l'écotourisme, de nombreux pays ont organisé des manifestations spéciales, formulé de nouvelles politiques, resserré leurs liens de coopération intersectorielle et internationale et exécuté un grand nombre d'autres activités.

26. L'analyse ci-après fait fond sur les informations tirées de l'enquête mondiale menée par l'OMT entre janvier et mai 2003 auprès de responsables nationaux du tourisme, des rapports des États membres de l'OMT sur leurs activités écotouristiques au cours de l'Année internationale de l'écotourisme et de l'enquête de l'OMT sur les tendances des marchés touristiques en 2002, dont un volet était consacré à l'écotourisme.

27. Au total, 93 pays (Afrique : 19, Amériques : 18, Asie et Pacifique : 12, Europe : 27, Moyen-Orient : 10 et Asie du Sud : 7), ont rendu compte à l'OMT des activités qu'ils avaient menées pendant l'Année. La liste de ces pays figure dans l'annexe et le résumé de leurs réponses respectives est affiché sur le site Web suivant : <<http://www.world-tourism.org/sustainable/iye/results>>.

28. Les informations sur les activités nationales et locales entreprises dans le cadre de l'Année internationale ont été examinées avec soin et sont résumées ci-après sous les rubriques suivantes : politique nationale; activités et publications; participation et soutien des parties prenantes; sensibilisation; réglementation; et coopération.

A. Politique nationale

1. Comités nationaux pour l'Année internationale de l'écotourisme

29. Conformément aux recommandations de l'OMT, des responsables de l'industrie touristique nationale et locale ont créé 47 comités – 14 en Afrique, 12 dans les Amériques, 4 au Moyen-Orient, 5 en Europe, 6 en Asie/Pacifique et 6 en Asie du Sud (voir annexe) – pour célébrer l'Année internationale de l'écotourisme en faisant participer tous les acteurs concernés.

30. La plupart de ces comités regroupent les même parties prenantes à différents niveaux, telles que les responsables nationaux de l'industrie touristique, généralement chargés de lancer le Comité et d'en assurer la présidence; d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, responsables au premier chef du patrimoine naturel et culturel, de l'environnement, des affaires étrangères et de la coopération, de l'économie, du commerce, du développement, des services forestiers, mais aussi des communications, de l'agriculture, de la décentralisation, de la recherche scientifique, de la diversité biologique, de la météorologie, de la minéralogie, de la géologie et des sports; des fondations ou organisations non gouvernementales (environnement, écotourisme, développement, coopération); le secteur privé (voyagistes, agences de voyage, hôteliers et associations commerciales dans ce domaine); les responsables au niveau local ou régional, principalement dans le domaine du tourisme; les offices du tourisme; les organes nationaux chargés des zones protégées; les représentants des collectivités locales; les associations environnementales et écotouristiques; les universités et les milieux universitaires; les organisations de l'industrie touristique; les fédérations ou chambres nationales hôtelières; les représentants nationaux d'organismes internationaux de protection de

l'environnement (par exemple, The Nature Conservancy, Conservation International, le Fonds mondial pour la nature); et les médias.

31. Certains comités comprennent aussi d'autres parties prenantes : conseils socioéconomiques nationaux, organisations intergouvernementales, institutions de financement, observatoires de l'industrie touristique, fonds nationaux ou conseils de promotion du tourisme, organismes autochtones nationaux, etc.

32. Certains pays n'ont pas établi de comités nationaux à l'occasion de l'Année internationale de l'écotourisme et ont promu l'écotourisme en 2002 par d'autres moyens. À titre d'exemple, la Slovénie et le Zimbabwe ont encouragé l'écotourisme par l'intermédiaire de leurs Comités nationaux de développement durable respectifs; en Colombie et en Géorgie, la promotion de l'écotourisme étant axée sur les zones protégées, cette tâche a été confiée aux responsables des parcs nationaux; au Samoa, c'est le Comité national de planification des stratégies en matière de diversité biologique, créé par le Gouvernement, qui a été chargé des questions écotouristiques; et à Hong Kong et à Oman, divers ministères ont collaboré pour promouvoir l'écotourisme.

33. De façon générale, la grande majorité des comités nationaux de l'Année internationale de l'écotourisme ont été établis pour développer et organiser des activités pour 2002. Toutefois, pour continuer de promouvoir l'écotourisme, la plupart des pays ont opté pour le maintien de ces comités et la poursuite de leurs activités. Certains pays, tels que l'Azerbaïdjan et la République tchèque, n'ont pas encore créé de comité national chargé de l'écotourisme mais ont l'intention de le faire.

2. Stratégie nationale en faveur de l'écotourisme

34. La création d'un comité national de l'écotourisme traduit l'intention d'un pays de mener des activités dans ce domaine. L'élaboration d'une stratégie nationale en faveur de l'écotourisme reflète toutefois un engagement plus profond du pays en la matière.

35. Actuellement, 48 pays au total – 8 en Afrique, 12 dans les Amériques, 8 en Asie de l'Est et dans le Pacifique, 13 en Europe, 3 au Moyen-Orient et 4 en Asie du Sud – ont défini ou élaborent actuellement une stratégie nationale ou un plan national visant à promouvoir l'écotourisme sur leurs territoires respectifs. Bien entendu, ces stratégies diffèrent d'un pays à un autre. Environ un tiers de ces pays ont élaboré une stratégie précise et distincte axée sur divers aspects de l'écotourisme*. D'autres ont fait de l'écotourisme un des principaux thèmes d'une stratégie plus générale en faveur du tourisme (Cambodge, Équateur, Haïti, Kazakhstan, République de Moldova, Rwanda, Suède et Uruguay), ou ont inclus l'écotourisme dans le chapitre Tourisme de leur Stratégie nationale de développement économique (Lituanie), ou encore ont intégré l'écotourisme dans une Stratégie de tourisme axée sur la nature (Portugal) ou sur le tourisme rural

* À titre d'exemple, la Stratégie nationale de la Grèce en faveur de l'écotourisme prévoit l'élaboration d'un plan-cadre qui met l'accent sur les points ci-après : a) priorités – choix des régions; b) description et plan d'activités; c) création d'un poste de coordonnateur national en matière d'écotourisme (Agrotourist S.A.); d) définition des critères de développement de l'écotourisme; e) campagne de promotion en faveur de l'écotourisme; f) applications pilotes; g) publications et manifestations; et h) échange du savoir-faire et des données d'expérience avec d'autres pays.

(Maroc).

36. Dans certains pays, dont l'Argentine, l'Espagne et la Géorgie, la mise en oeuvre des dispositions écotouristiques relève principalement des organes chargés des zones protégées. Certains pays font état du développement des espaces verts (République arabe syrienne) ou de programmes de promotion de la verdure dans les zones touristiques (Maurice). D'autres pays (Bangladesh, Égypte, Jamaïque et Oman) n'ont pas de plans nationaux et se réfèrent à des stratégies ou à des programmes régionaux ou locaux en faveur de l'écotourisme. D'autres, tels que le Liban, Madagascar et le Panama, n'ont pas encore élaboré de stratégie en faveur de l'écotourisme mais ils ont l'intention de présenter un projet dans ce sens. Des pays, tels que la Bolivie, la Fédération de Russie et la RAS de Hong Kong, ont toutefois une stratégie générale de développement durable du tourisme qui s'applique également aux questions écotouristiques.

B. Activités et publications

37. La création de comités nationaux et/ou l'élaboration de stratégies en faveur de l'écotourisme sont généralement allées de pair avec l'organisation de diverses manifestations et la production de publications sur la gestion de l'écotourisme.

1. Activités et manifestations organisées à l'occasion de l'Année internationale de l'écotourisme

38. Pour contribuer au débat international sur l'écotourisme au cours de l'Année, plusieurs gouvernements ont organisé des manifestations aux niveaux international, national, régional ou local. Ces manifestations ont été réparties dans le monde de façon uniforme, mais ont été plus nombreuses en Afrique, dans les Amériques et en Europe. Au nombre des activités types figurent des congrès, séminaires et ateliers nationaux et régionaux; des conférences et séminaires internationaux; des projets et programmes écotouristiques; la célébration de la Journée mondiale du tourisme axée sur l'écotourisme; la cérémonie de lancement de l'Année internationale de l'écotourisme; des expositions (photo, peinture, etc.); des manifestations sportives (par exemple, randonnées cyclistes ou pédestres); des ateliers et des célébrations au niveau régional; des foires nationales et internationales; des conférences organisées dans des parcs nationaux ou dans d'autres zones protégées (dont l'inauguration d'un nouveau parc national); des festivals régionaux, nationaux et internationaux (cuisine, musique, arts traditionnels, etc.) ayant trait à l'écotourisme; des cérémonies (nationales et régionales) de remise de prix pour des activités écotouristiques ou touristiques de protection de la nature; des débats publics au niveau national; une compétition en matière de bonnes pratiques.

39. Les participants à ces manifestations ont représenté toutes les catégories d'acteurs concernés, dont d'autres organisations internationales ou intergouvernementales telles que l'OMT, le PNUE, The International Ecotourism Society, l'UNESCO, l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources. Au nombre des thèmes de ces manifestations fréquemment associés à l'écotourisme figuraient le tourisme des régions montagneuses, le tourisme rural, l'agrotourisme, les zones protégées, le tourisme à l'échelle des collectivités, le tourisme culturel, la protection de l'artisanat traditionnel, la protection de la nature, l'hébergement écologique, le tourisme durable, la réduction de la pauvreté, etc.

40. L'Année internationale de l'écotourisme a aussi été l'occasion d'établir des partenariats. Certaines manifestations ont été associées à la célébration de l'Année internationale de la montagne (2002), et d'autres ont été organisées par deux pays frontaliers (par exemple la Guinée et le Sénégal). De nombreux États, qu'ils aient ou non entrepris de promouvoir l'écotourisme, ont précisé qu'ils avaient participé à des conférences et séminaires organisés par d'autres pays, ainsi qu'au Sommet mondial de l'écotourisme à Québec. Ils ont aussi appuyé de nombreuses manifestations mises sur pied par des organisations non gouvernementales et des associations. Certains pays ont indiqué qu'ils prévoyaient déjà d'organiser d'autres manifestations écotouristiques en 2003 ou au-delà.

2. Publications

41. Les États ont produit divers types de publications dans le cadre de l'Année internationale. D'après les informations communiquées, c'est l'Europe, suivie de l'Amérique, qui a publié le plus. Comme on pouvait s'y attendre, et compte tenu des nombreuses activités entreprises dans le monde entier, les rapports finaux et les autres documents (communiqués, déclarations, chartes, etc.) ont compté pour une large part dans le nombre de publications parues pendant l'Année internationale de l'écotourisme.

42. Les autres produits publiés dans le monde par différents pays à l'occasion de l'Année peuvent être récapitulés comme suit : inventaire des principaux sites, installations et attractions écotouristiques; guides écotouristiques nationaux, parfois intégrés à des guides touristiques d'ordre plus général; stratégies, plans ou programmes (*in extenso* ou sous forme de résumés) de promotion de l'écotourisme au niveau national ou régional; directives sur le développement de l'écotourisme en fonction des particularités de chaque pays – zones désertiques, zones humides, etc. – à l'intention de collectivités, d'organes locaux ou d'entrepreneurs, par exemple des gestionnaires de gîtes écologiques; directives pour les touristes sur le tourisme responsable, portant, entre autres, sur la plongée sous-marine, les randonnées pédestres, les voyages d'aventure; actes des conférences, séminaires et ateliers nationaux sur l'écotourisme; affiches promotionnelles spéciales, CD-ROM, vidéos (par exemple sur les parcs nationaux), sites Web, etc.; articles sur l'écotourisme publiés dans des magazines spécialisés dans l'écotourisme ou s'y rapportant ou dans la presse nationale; études de marché sur les potentiels écotouristiques nationaux ou régionaux (également en matière de tourisme rural); cartes régionales signalant, entre autres, les attractions écotouristiques; exposés sur le développement de l'écotourisme dans les parcs nationaux; déclarations nationales faites au Sommet mondial sur l'écotourisme ou à l'occasion d'autres conférences internationales; études d'impact écotouristique.

43. L'Année internationale de l'écotourisme a été l'occasion pour certains gouvernements de faire exécuter des études spéciales sur l'écotourisme – études de marché ou de faisabilité ou consultations au niveau national ou régional – qui seront publiées dans un proche avenir. Certains gouvernements ont financé la publication de travaux universitaires, par exemple des thèses portant sur certains aspects du développement de l'écotourisme. Certains produits ont été publiés par les gouvernements en vue de les faire distribuer lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg.

44. Les organismes responsables du tourisme (ministères ou offices du tourisme) se sont généralement associés à d'autres entités – universités, centres de recherche, autres ministères (économie, environnement, culture), gestionnaires de parcs nationaux, associations de défense de la nature, instituts géographiques – pour produire ces publications, parfois par l'intermédiaire des comités nationaux qu'ils avaient établis. On a souvent traité de l'écotourisme en association avec d'autres thèmes, tels que la protection de l'environnement, le tourisme agricole ou rural, les montagnes, la lutte contre la pauvreté, en mettant ainsi en évidence les nombreuses interdépendances.

C. Participation et soutien des parties prenantes

1. Participation des parties prenantes

45. Le système des Nations Unies en général, et l'Organisation mondiale du tourisme en particulier, ont toujours encouragé les pouvoirs publics nationaux à mettre en place des mécanismes favorisant la participation à leurs activités. Les comités nationaux créés à l'occasion de l'Année internationale de l'écotourisme ont certainement été un important outil à cette fin, et de nombreux pays ont signalé que ces comités étaient les principaux organes de consultation sur les questions écotouristiques. On s'est néanmoins encore davantage attaché à la participation des parties prenantes avant et pendant l'Année internationale.

46. Certains pays (par exemple le Botswana) n'ont ménagé aucun effort pour veiller à ce que toutes les parties prenantes – les organismes gouvernementaux, les collectivités, les organisations non gouvernementales et le secteur privé – aient l'occasion d'exprimer leurs opinions à chaque étape de l'élaboration des stratégies nationales ou des plans nationaux d'écotourisme. S'agissant de l'élaboration des politiques écotouristiques, on considère que la participation des collectivités est non seulement une nécessité mais en est aussi la principale justification. Les ateliers regroupant les responsables régionaux ou locaux et les collectivités indigènes ou locales ont été, semble-t-il, systématiquement utilisés tandis qu'un petit nombre de pays, tels que la Géorgie et la République islamique d'Iran, ont eu recours à des consultations par courrier. Dans certains cas, des ateliers n'ont été organisés qu'au niveau local pour faciliter le dialogue entre les responsables locaux et leurs collectivités. Dans d'autres cas, ces collectivités et responsables locaux ont été invités à participer à des manifestations nationales ou internationales pour exprimer leurs opinions. Ces manifestations ont parfois été organisées tout particulièrement pour renforcer les courants d'information en amont, entre la société civile et les pouvoirs publics nationaux, comme dans le cas de la « Rencontre nationale des entreprises écotouristiques à l'échelle des collectivités » organisée au Mexique ou de l'organisation australienne Aboriginal Tourism Australia (Tourisme australien aborigène), qui a été l'un des principaux partenaires de l'Année internationale de l'écotourisme.

47. Néanmoins, les consultations sur les questions écotouristiques peuvent être plus restreintes en fonction du contexte et se limiter à des contacts avec des experts et des organisations non gouvernementales au niveau national, ou à la consultation de collectivités locales pour des projets écotouristiques précis. Ces consultations ont pour effet d'accroître considérablement le niveau de participation des collectivités locales à la gestion des projets. Dans certains pays, l'exécution d'un projet

d'écotourisme nécessite l'approbation des collectivités locales. Pour ce faire on a, entre autres, recours à des consultations avec les parties prenantes indigènes et autres dans les réserves nationales; à des consultations entre ministères; à des contacts avec le secteur privé; au dialogue avec des associations indigènes nationales; à l'appui aux organisations non gouvernementales et aux fondations privées qui travaillent avec les collectivités; et à des études de faisabilité sur le développement de l'écotourisme.

48. Certains pays, tels que Porto Rico, ont reconnu que ces consultations restaient limitées, encore que l'on s'employait actuellement à apporter d'importantes améliorations à ces mécanismes. D'autres pays, tels que la Thaïlande, ont signalé que des organes consultatifs avaient été créés mais qu'ils n'avaient pas jusqu'alors été dûment utilisés. De façon générale, rares sont les États qui estiment que les questions d'écotourisme ne requièrent que des consultations périodiques.

2. Appui au secteur privé de l'écotourisme

49. Au cours de l'Année internationale, l'OMT a en outre recommandé aux autorités nationales de fournir un appui technique, financier et promotionnel aux petites et moyennes entreprises pour qu'elles deviennent plus opérationnelles et se multiplient. En effet, c'est sur un solide réseau de petites entreprises que le développement de l'écotourisme devrait s'appuyer, plutôt que sur les vastes consortiums qui, si souvent, caractérisent le marché mondial du tourisme.

50. Les États, principalement des États des Amériques et d'Afrique qui semblent considérer que le tourisme en général, et l'écotourisme en particulier, sont une importante composante de leur économie, ont donné suite à cette recommandation de diverses manières.

51. L'assistance technique – conseils, études de faisabilité, renforcement des capacités – aux petites entreprises et aux collectivités locales précède la fourniture d'un appui financier direct souvent destiné aux entreprises et organes locaux au titre de projets ou de destinations écotouristiques, c'est-à-dire axé sur des zones protégées. Certains gouvernements n'ayant pas suffisamment de fonds pour financer les projets, par exemple au Botswana, ils ont facilité les contacts entre les entrepreneurs de projets écotouristiques et les partenaires de développement – organisations non gouvernementales, organismes de financement, banques ou donateurs. Ils ont aussi eu recours à des dispositifs administratifs et commerciaux pour promouvoir l'industrie écotouristique locale, consistant par exemple à privilégier les entreprises nationales, notamment par le biais d'exemptions fiscales, de prêts à faible intérêt ou d'autres incitations commerciales, étant entendu que ces entreprises respecteraient certaines conditions relatives à l'environnement et à la participation des collectivités.

52. Quelques pays ont établi des programmes nationaux d'aide financière destinés aux entreprises touristiques (par exemple la Malaisie) ou aux jeunes entrepreneurs (par exemple la Grèce). D'autres ont mis au point des plans nationaux de financement des petites entreprises en général, dans le cadre de leurs programmes de développement durable, notamment au titre des améliorations infrastructurelles et environnementales, de la formation et de la recherche. Ces plans d'ensemble ont aussi bénéficié aux petites entreprises d'écotourisme. Ainsi, en Grèce, dans le cadre du Programme opérationnel pour la concurrence, le Ministère du développement a fourni un appui financier au titre des infrastructures pour attirer les touristes et les

informer (parcours, postes d'observation, etc.). En outre, l'année 2002 a été l'occasion de lancer de nouveaux programmes axés sur le tourisme respectueux de la nature ou écotourisme. En Indonésie, par exemple, le Ministre du tourisme a déjà prévu de fournir en 2003 une assistance financière et technique aux collectivités qui vivent aux alentours de destinations écotouristiques. Certains États, dont l'Arabie saoudite, le Bangladesh, les Seychelles et le Yémen, ont précisé que, bien qu'ils n'aient pas encore pris de dispositions pour appuyer l'écotourisme, ils avaient l'intention de le faire.

53. Pour ce qui est de la promotion, les entreprises d'écotourisme pourraient tirer certains avantages des campagnes nationales de promotion, en particulier lorsque celles-ci sont axées sur le patrimoine naturel, comme au Chili. Dans le cadre de ces campagnes, les responsables nationaux du tourisme ou les offices du tourisme ont directement publié des matériaux promotionnels (cartes postales, affiches, logos, etc.). Le Gouvernement hongrois a pris une initiative intéressante, en organisant à l'intention des médias des voyages d'études dans les parcs nationaux. L'assistance technique et financière aux petites entreprises, évoquée plus haut, a également été utilisée, en partie, à des fins promotionnelles : établissement de sites Web, publication de brochures publicitaires, création de réseaux d'entreprises écotouristiques, kiosques écotouristiques dans les foires internationales, contribution aux frais de participation aux manifestations de l'Année internationale de l'écotourisme, etc.

D. Sensibilisation

54. Outre les activités mentionnées dans la section B et la création de comités nationaux d'écotourisme, qui ont grandement contribué à sensibiliser davantage les acteurs de l'écotourisme, les gouvernements ont eu recours à d'autres moyens pour faire mieux comprendre l'écotourisme à leur population et aux touristes eux-mêmes.

55. Environ 20 % des pays ayant répondu ont indiqué que des campagnes générales de sensibilisation à l'écotourisme ou au tourisme responsable avaient été organisées, parfois dans le cadre d'une opération nationale de promotion de l'écotourisme ou d'une campagne générale en faveur de l'environnement. Ces pays et d'autres ont aussi mené une action de sensibilisation des professionnels locaux, consistant principalement à dispenser une formation écologique aux employés du tourisme et aux guides – ateliers spéciaux ou distribution de dépliants, notamment de la déclaration de Québec sur l'écotourisme (A/57/343). Des dispositions similaires ont été prises pour les collectivités locales, notamment celles qui vivent au sein ou à proximité de zones protégées (formation, directives pour le développement de l'industrie écotouristique, etc.). Par ailleurs, certains gouvernements ont ciblé les écoles et les universités et mené des campagnes d'information à l'intention des enseignants et des étudiants. Des réunions spéciales de sensibilisation ont également été organisées à l'intention des fonctionnaires (forces de police, agents de gestion des parcs nationaux, etc.) et des représentants élus.

56. Les activités ci-après ont été organisées à l'intention du grand public : manifestations populaires de défense de l'environnement – marches, randonnées cyclistes ou pédestres – (RAS de Hong Kong); campagnes de nettoyage des montagnes et des plages; plantation d'arbres; loterie spécialement organisée à

l'occasion de l'Année internationale de l'environnement (Équateur); visites guidées gratuites des sites écotouristiques (Sri Lanka); journées portes ouvertes dans les parcs nationaux à l'occasion de la Journée mondiale du tourisme (Hongrie). Les gouvernements ont également appuyé ou facilité les activités entreprises par des associations en faveur de la protection de l'environnement, d'un tourisme responsable ou d'un tourisme basé sur les collectivités locales. De façon générale, les pays ont eu recours à divers moyens pour diffuser l'information : dépliants, affiches, cartes, vidéos, programmes de radio ou de télévision, expositions (concours de photographie au Chili, exposition sur les technologies respectueuses de l'environnement en Jamaïque), festivals écotouristiques, pages spéciales sur des sites Web, diffusion de documentaires pendant les vols (Colombie), presse spécialisée nationale ou internationale (suppléments spéciaux sur les zones protégées), émission de timbres spéciaux (Sénégal), code de conduite pour le tourisme et l'environnement (Chypre, code en cours d'élaboration à Doubaï), etc.

E. Réglementation

1. Législation

57. Il ressort du présent rapport que divers pays ont mis au point des stratégies nationales pour planifier leurs activités d'écotourisme, mais rares sont les pays ayant adopté des textes législatifs portant spécifiquement sur l'écotourisme. Seulement trois des pays ayant rendu compte à l'OMT de leurs activités durant l'Année internationale – Équateur, Philippines (décret exécutif sur l'écotourisme) et Porto Rico – ont signalé l'existence d'une législation écotouristique. Quelques autres pays – Bangladesh, Cambodge, Colombie, Espagne et Mexique – ont précisé que certaines de leurs lois se réfèrent au concept d'écotourisme.

58. Toutefois, environ 20 % des pays ayant répondu ont déclaré qu'ils avaient l'intention d'élaborer une telle législation. En outre, un texte législatif sur les activités écotouristiques transfrontières dans la région du Caucase faisait actuellement l'objet de négociations entre l'Azerbaïdjan et la Géorgie. De nombreux pays sans législation écotouristique proprement dite ont par ailleurs déclaré que divers décrets et lois réglementaient leurs activités écotouristiques. En premier lieu, les lois nationales de protection de l'environnement ou les décrets relatifs aux parcs nationaux déterminaient le développement et la gestion du tourisme et de l'écotourisme. En second lieu, certains pays ont déjà adopté des lois sur le tourisme qui prévoient la protection du patrimoine naturel et la planification foncière, voire traitent spécifiquement du développement durable du tourisme, comme c'est le cas pour la République tchèque et la République de Corée. Ces lois peuvent s'appliquer à des formes de tourisme apparentées à l'écotourisme, telles que l'agrotourisme et le tourisme rural (Chypre, Maroc et Uruguay), le tourisme en plaine nature (Portugal) ou le tourisme d'aventure (Chili). De façon générale, les gouvernements associent l'écotourisme aux lois concernant les thèmes ci-après : archéologie, planification de l'exploitation foncière, programmes Action 21 nationaux (Jordanie, Tunisie), chasse, architecture, forêts, ressources en eau, réserves naturelles, agriculture, zones humides, patrimoine culturel, faune, zones côtières.

2. Système de certification et indicateurs

59. Pour réglementer les activités écotouristiques, on peut établir des indicateurs, des plans de certification et/ou des écolabels ou en encourager l'utilisation. Quatre pays seulement, à savoir l'Équateur, le Kenya, la Suède et la Thaïlande, ont signalé à l'OMT qu'ils avaient formulé des écolabels nationaux spécifiques pour l'industrie écotouristique. Un plus grand nombre de pays, à savoir l'Autriche, la Colombie, le Costa Rica, l'Espagne, l'Estonie, les Maldives, Malte, le Maroc (sur le tourisme rural) et le Pérou, ont indiqué qu'ils utilisaient des écolabels ou des labels de qualité et décernaient des récompenses en matière de tourisme. D'autres pays ont fait savoir que certains labels régionaux étaient appliqués sur leur territoire et qu'ils s'efforçaient d'encourager l'adoption d'écolabels internationaux déjà en vigueur (par exemple Blue Flag, Green Globe).

60. Les plans de certification en vigueur s'appliquent principalement aux services de restauration et d'hébergement et privilégient la protection de l'environnement – techniques d'économie d'énergie et d'eau, niveau sonore et qualité de l'air et utilisation de produits et de matériaux respectueux de l'environnement – mais ont aussi une composante sociale – sensibilisation des collectivités locales – et se soucient de la qualité des services. Il convient de faire remarquer qu'environ la moitié des pays qui n'ont pas encore élaboré de plan de certification ont l'intention de le faire, ce qui montre que les responsables nationaux du tourisme ont un sens aigu de la grande utilité potentielle de ces plans volontaires de réglementation des activités écotouristiques. D'autres pays, dont le Liban et le Samoa, ont mis en place un système national d'indicateurs de tourisme durable qui est aussi appliqué au suivi des activités écotouristiques.

F. Coopération

61. Plusieurs pays ont collaboré, en particulier avec l'OMT, aux préparatifs de séminaires internationaux sur l'écotourisme avant et pendant l'année 2002, ou y ont participé. Certains gouvernements se sont par ailleurs plus étroitement associés aux programmes d'écotourisme d'organismes internationaux ou de gouvernements.

62. Un tiers des pays ayant fourni des renseignements sur leurs activités au cours de l'Année internationale ont déclaré avoir collaboré avec des organisations internationales à des programmes de développement de l'écotourisme. Outre l'OMT, les organisations suivantes ont été mentionnées : la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le PNUE, le PNUD, l'UNESCO, Man and the Biosphere (programme MAB), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, The International Ecotourism Society, l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources, le Fonds Mondial pour la nature, la Pacific Asia Travel Association, les programmes européens (INTERREG), le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, International Bird Watching Association, le Centre de conservation tropical, l'Adventure Travel Society, la Caribbean Tourism Organization, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, Emigration International, l'Association sud-asiatique de coopération régionale, l'Accord de coopération économique entre le Bangladesh, l'Inde, le Myanmar, Sri Lanka et la Thaïlande et l'International Mountaineering Organization.

63. De même, un tiers des pays ont conclu des accords internationaux de collaboration écotouristique avec d'autres gouvernements (notamment entre

gestionnaires de parcs nationaux) aux fins de travaux de recherche, de programmes de formation, de réglementations écotouristiques, etc. Dans la plupart des cas, ce sont des pays frontaliers partageant souvent des zones protégées qui concluent ce type d'accord : Lesotho et Afrique du Sud, Équateur, Pérou et Colombie, etc. Toutefois, ces accords peuvent être le fruit d'une coopération technique entre des États non-frontaliers, par exemple le Costa Rica et le Chili ou l'Équateur, en vue d'adapter les plans de certification touristique à l'écotourisme. Il peut par ailleurs s'agir de plans de développement transfrontière général tels que le Plan stratégique amazonien ou les plans de développement de régions européennes (par exemple le projet concernant les Carpates, auquel participent sept pays). Ce type de coopération a pour objet de réduire les répercussions négatives, notamment sur le développement du tourisme, des séparations frontalières entre États et de lutter contre la tendance à négliger les régions éloignées des capitales.

64. Plusieurs pays ont aussi bénéficié de l'assistance technique ou financière d'organismes nationaux de coopération et de développement : Agence espagnole de coopération internationale (AECI) (Espagne), Office allemand de coopération technique (GTZ) (Allemagne), Agence de coopération internationale belge, Agence de coopération internationale d'Irlande, Agence pour le développement international des États-Unis (USAID), Agence canadienne de développement international (CIDA) (le Fonds vert canadien), organisme néo-zélandais de financement ou organismes internationaux de financement (Banque interaméricaine, Banque mondiale, Union européenne, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Fonds pour l'environnement mondial, etc.).

Évaluation des activités de l'Organisation mondiale du tourisme

65. Dans la dernière question de l'enquête, l'OMT priait les gouvernements d'évaluer les activités qu'elle avait entreprises dans le cadre de l'Année internationale de l'écotourisme.

66. Plus de la moitié des pays ayant répondu (48) ont indiqué que ces activités étaient intéressantes pour l'industrie internationale de l'écotourisme, en particulier dans les pays en développement où le tourisme et l'écotourisme représentaient souvent une part importante des activités économiques. Ils ont souligné que les manifestations, publications et recommandations finales avaient contribué à mieux sensibiliser le monde et facilité dans une large mesure la coopération internationale – échange des bonnes pratiques, collaboration avec les organismes internationaux et coopération intergouvernementale.

67. Environ la moitié des pays (42) ont déclaré que les activités exécutées par l'OMT pour préparer et célébrer l'Année internationale de l'écotourisme avaient été particulièrement importantes.

IV. Suivi et recommandations

A. Activités de suivi de l'Organisation mondiale du tourisme

68. **L'OMT entreprendra les activités ci-après :**

- **Sur la base des résultats de l'enquête susmentionnée, l'OMT mettra au point une publication détaillée sur les pratiques gouvernementales**

exemplaires, dans laquelle figureront des documents et une analyse plus approfondie des principaux résultats de l'Année internationale de l'écotourisme concernant les politiques écotouristiques, la planification, la participation et l'appui des parties prenantes, la commercialisation, la réglementation, etc.

- La collecte et la diffusion des bonnes pratiques se poursuivront après l'Année internationale de l'écotourisme : une compilation des bonnes pratiques dans les petites entreprises écotouristiques a été publiée en avril 2003.
- Pour aider les petites et moyennes entreprises d'écotourisme à mettre en oeuvre les recommandations de l'Année internationale, un appui leur sera fourni sous forme des compilations des bonnes pratiques susmentionnées, de séminaires et d'autres moyens d'information, mais aussi en les aidant à prendre activement part aux préparatifs de l'Année internationale du microcrédit que l'ONU proclamera en 2005.
- Une série de séminaires sur l'écotourisme à l'intention des gestionnaires de zones protégées seront organisés, en commençant par deux manifestations sous-régionales en Afrique.
- L'OMT poursuivra ses travaux relatifs aux systèmes de certification de tourisme durable. Elle est en faveur de la création d'un conseil de direction du tourisme durable, en tant que programme mondial d'accréditation. L'OMT a récemment formulé une série de recommandations pour aider les gouvernements à appuyer ou à créer des systèmes nationaux de certification. Outre la procédure générale et les critères recommandés qui s'appliquent aussi pleinement aux opérations d'écotourisme, des critères spécifiques relatifs à l'écotourisme ont été inclus et des propositions ont été faites pour faciliter la participation des petites entreprises de tourisme aux programmes de certification. Sur la base de ces recommandations, une série de séminaires régionaux seront organisés en 2003 et 2004.
- En 2003, l'OMT a pris l'initiative d'une série de séminaires nationaux sur les programmes locaux d'Action 21. Ces séminaires s'adressent au premier chef aux pouvoirs municipaux et aux responsables du tourisme et visent à promouvoir l'application de systèmes de gestion intégrée du tourisme.
- Les travaux sur les indicateurs du tourisme durable se poursuivront également et une nouvelle étude internationale devrait être publiée au début de 2004. Le manuel de référence comportera des chapitres spécifiques sur l'application des indicateurs aux sites naturels et aux attractions écotouristiques.
- On procède actuellement à l'établissement d'un vaste réseau de gestion des destinations touristiques où seront spécifiées les principales catégories de destinations touristiques, y compris celles pratiquant un tourisme respectueux de la nature et l'écotourisme.

B. Activités de suivi du PNUE

69. Pour donner suite à l'Année internationale de l'écotourisme, le PNUE :

- Établira des directives et des recommandations en vue de formuler des politiques et des stratégies constructives d'écotourisme et de tourisme durables. Ces directives s'inspireront des résultats des six ateliers régionaux organisés pour tous les acteurs intéressés en 2003 et 2004. Sur la base de ces consultations, le PNUE publiera en 2004, à l'intention des gouvernements, un manuel contenant un plan d'action concernant les dispositions à prendre pour établir des normes mondiales, assorti d'un projet de dispositif visant à en financer la mise en oeuvre.
- S'emploiera à faciliter l'application des directives, notamment en élaborant :
 - Un rapport sur les liens existant entre l'écotourisme et le développement d'un tourisme durable, la conservation de la diversité biologique et la lutte contre la pauvreté, intitulé « Mapping Tourism Footprints » (Relevé des traces touristiques) (en collaboration avec Conservation International et l'Institut international pour l'environnement et le développement), rapport qui contiendra une série de cartes référencées grâce au système d'information géographique et couvrant les investissements touristiques, les hauts lieux de la conservation et les variables sociales telles que l'index de développement humain du PNUE;
 - Des guides portant sur l'énergie renouvelable, la gestion des déchets et les programmes locaux d'Action 21, à l'intention des petites et moyennes entreprises de tourisme et des responsables locaux des pays en développement.
- Continuera de mettre en oeuvre des projets pilotes tels que le projet UNESCO/PNUE intitulé « Linking tourism and biodiversity conservation in six World Heritage sites » (Établir un lien entre le tourisme et la conservation de la diversité biologique dans six sites du patrimoine mondial) (site El Vizcaino et Sian Ka'an au Mexique, Tikal au Guatemala, Rio Plátano au Honduras et Komodo et Ujung Kulon en Indonésie). En 2003, ce projet sera axé sur la formation des participants à l'usage public des parcs, à l'écotourisme et à l'interprétation de la nature, à l'enrichissement et à la diffusion des enseignements tirés des publications et à la promotion des partenariats entre secteurs public et privé. Les sites indonésiens lanceront leurs activités en 2003.

Annexe

Liste des pays ayant répondu

Afghanistan	Guinée ^a	Pérou ^b
Allemagne	Haïti ^b	Philippines ^{a, b}
Arabie saoudite	Hong Kong (RAS)	Pologne
Argentine ^a	Inde ^{a, b}	Porto Rico ^b
Australie ^{a, b}	Indonésie ^{a, b}	Portugal ^{a, b}
Autriche ^b	Iran (République islamique d') ^{a, b}	République arabe syrienne ^a
Azerbaïdjan ^b	Irlande	République de Corée
Bahreïn	Israël ^{a, b}	République de Moldova ^b
Bangladesh ^a	Jamahiriya arabe libyenne ^b	République dominicaine ^a
Belgique	Jamaïque ^a	République populaire démocratique de Corée
Bolivie ^a	Japon	République tchèque
Botswana ^{a, b}	Jordanie ^{a, b}	République-Unie de Tanzanie ^{a, b}
Bulgarie ^b	Kazakhstan ^b	Rwanda ^{a, b}
Cambodge ^b	Kenya ^a	Saint-Siège
Chili ^{a, b}	Lesotho ^a	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Chypre ^b	Liban ^a	Samoa ^b
Colombie ^b	Liechtenstein	Sao Tomé-et-Principe
Costa Rica ^{a, b}	Lituanie ^b	Sénégal ^{a, b}
Curaçao ^b	Macao	Seychelles ^{a, b}
Dubai	Madagascar ^a	Slovaquie ^b
Égypte ^a	Malaisie ^{a, b}	Slovénie ^b
El Salvador ^{a, b}	Maldives ^a	Sri Lanka ^{a, b}
Équateur ^a	Mali ^b	Suède
Érythrée ^a	Malte ^a	Thaïlande ^{a, b}
Espagne	Maroc	Togo
Estonie ^a	Mexique ^{a, b}	Tunisie ^a
Fédération de Russie	Namibie ^b	Turquie ^b
Géorgie	Népal ^{a, b}	Uruguay ^{a, b}
Ghana	Niger	Yémen ^b
Grèce ^{a, b}	Oman	Yougoslavie
Guatemala ^{a, b}	Panama	Zimbabwe

^a Pays dont les responsables nationaux ou locaux du tourisme ont créé des comités d'écotourisme. L'OMT a été informée que le Brésil, le Congo, la Côte d'Ivoire, Fidji et la République centrafricaine avaient aussi créé de tels comités.

^b Pays ayant déjà élaboré une stratégie ou un plan de développement d'écotourisme au niveau national ou y procédant (soit séparément soit dans le cadre d'une stratégie de développement plus générale). L'OMT a été informée que l'Angola et le Venezuela avaient aussi élaboré une telle stratégie.